



DÉLIBÉRATION N° 34

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

OBJET : Budget de l'exercice 2025 du CCAS – Décision modificative n°1

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 17 novembre 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 24 novembre 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

**BUDGET DE L'EXERCICE 2025
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 82.213 modifiée du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le Budget Primitif de l'année 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), adopté le 31 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits budgétaires,

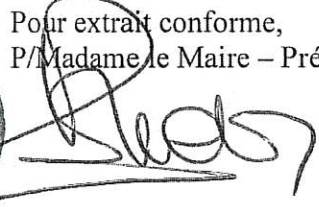
DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget de l'année 2025 du Centre Communal d'Action Sociale dont les montants et imputations sont détaillés dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
P/Madame le Maire – Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20251124-20251134-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025